



Canadian Federation of Library Associations  
Fédération canadienne des associations de bibliothèques

## La décision unanime de la Cour suprême du Canada est une victoire importante pour l'éducation et les bibliothèques au Canada : Confirme que les tarifs ne sont pas obligatoires et réitère les droits des utilisateurs et les principes de l'utilisation équitable

Le 10 août 2021 – Le 30 juillet 2021, la Cour suprême du Canada (CSC) a rendu son jugement dans la cause *Université York c. Canadian Copyright Licensing Agency (Access Copyright)*. Dans une victoire majeure pour les bibliothèques et les éducateurs, la CSC a confirmé que les tarifs proposés par Access Copyright ne sont pas obligatoires pour les non-licenciés et que Access Copyright ne peut pas tenter de poursuites pour infraction dans ce cas. De plus, la Cour a réitéré que les six facteurs de l'utilisation équitable doivent être considérés du point de vue de l'utilisateur final et non seulement du point de vue institutionnel.

Cette décision est conforme à l'intention législative du Parlement en matière de droit d'auteur depuis près d'un siècle et s'appuie sur l'esprit de décennies de décisions cohérentes de la Cour suprême au sujet de l'utilisation équitable et du droit d'auteur. Avec la publication de cette décision, les bibliothèques et leurs communautés d'usagers pourront continuer à exercer leurs droits d'utilisation afin d'accéder et de soutenir la culture et l'expression canadiennes.

La communauté des bibliothèques applaudit l'Université York et les nombreux intervenants représentant l'intérêt public du droit d'auteur au Canada.

Les bibliothèques canadiennes dépensent des centaines de millions de dollars en collections chaque année et offrent des espaces aux auteurs.es pour écrire, discuter et promouvoir leur travail. La communauté des bibliothèques continuera à s'engager dans un dialogue respectueux et continu avec les créateurs.trices et les éditeurs qui reflète nos objectifs communs de soutenir la culture et de protéger le bien public. Assurer le dynamisme et l'accès à l'édition canadienne dans tous les secteurs est conforme aux objectifs d'intérêt public des bibliothèques.

Les bibliothèques canadiennes continueront de défendre publiquement une loi sur le droit d'auteur équilibrée entre les droits des usagers et ceux des créateurs.trices; un équilibre qui a été affirmé à maintes reprises par la CSC et reconfirmé dans cette décision unanime.

The Canadian Federation of Library Associations/Fédération canadienne des associations de bibliothèques (CFLA-FCAB) est la voix unie des bibliothèques du Canada. Nous travaillons pour influencer sur les politiques publiques, faire progresser l'excellence et accroître la visibilité des bibliothèques au Canada afin de faire progresser notre succès intellectuel, social, économique et culturel à l'échelle nationale. Nos membres comprennent des associations de bibliothèques nationales, provinciales, territoriales, régionales, et spécialisées de partout au Canada.